

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 17 décembre 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 07 décembre 2020	

N° 1

**Situation des CIS du Corps départemental
Proposition de fermeture de centres du Corps départemental**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 décembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme BONY, Mme CHEVALDONNE, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

Membres ayant voix consultative

- M. CONSTANTIN.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Commandant CUBIZOLLES, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD, Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. le directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. CUZIN, Mme DURON, M. GRAND, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PERRODIN, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL.

Dans la continuité de notre démarche initiée pour une nouvelle organisation en matière de couverture opérationnelle plus efficiente, telle qu'elle vous a été explicitée à plusieurs reprises, il vous est proposé le regroupement des centres suivants.

Bien entendu, comme les fois précédentes, celles-ci ont fait l'objet d'études spécifiques et de rencontres avec les élus et les sapeurs-pompiers concernés. De même, chaque commune concernée par cette réorganisation reste couverte dans les délais arrêtés par le SDACR et confirmés par le Règlement Opérationnel.

Regroupement du CPI 2 de PALLADUC et du CS de ST-RÉMY-SUR-DUROLLE (GTE)

Ainsi, il vous est proposé le regroupement du CPI 2 de Palladuc avec le CS de St-Rémy-sur-Durolle. Cette proposition de fusion fait suite à une concertation avec les sapeurs-pompiers concernés qui sont convenus de la nécessité de regrouper l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires sur le CS de St-Rémy-sur-Durolle, afin de renforcer la capacité opérationnelle sur ce secteur. Lors d'une rencontre avec le chef du groupement territorial Est et le chef du CPI de Palladuc, Madame le Maire de Palladuc a fait part de son accord pour ce regroupement.

Le CPI 2 de Palladuc, proche du centre de secours de St-Rémy-sur-Durolle, compte aujourd'hui huit sapeurs-pompiers volontaires dont trois sont déjà positionnés en double affectation sur ce CS. Les sapeurs-pompiers volontaires de ce CPI sont favorables à cette évolution et pourront, s'ils le souhaitent, poursuivre leur engagement sur ce CS réorganisé.

Aussi, il convient de mettre fin au fonctionnement du CPI 2 de Palladuc et de regrouper les moyens de ce CPI sur le CS de St-Rémy-sur-Durolle à compter du 1^{er} janvier 2021. Ce regroupement ne nécessitera pas de travaux complémentaires et une mise à niveau des EPI sera effectuée pour les sapeurs-pompiers volontaires qui poursuivront leur engagement sur ce CS. Les deux véhicules (VPI 400 Land Rover et VID) seront restitués au groupement des ressources techniques et feront l'objet d'une dotation vers d'autres centres.

À la suite de ce regroupement, le bâtiment mis à la disposition du SDIS par convention sera rendu à la commune.

Création du nouveau CS de CELLES-LA MONNERIE (GTE)

Il vous est également proposé le regroupement par spécialisation du CPI 2 de La Monnerie-le-Montel et du CS de Celles-sur-Durolle avec la création d'une nouvelle unité dénommée CS de Celles-La Monnerie.

Comme précédemment, cette réorganisation fait suite à une concertation avec les sapeurs-pompiers concernés, qui souhaitent mettre fin à l'expérimentation réussie de double affectation entre ces deux centres et voir la création d'un centre unique composé des deux entités. Lors d'une rencontre avec le chef du groupement territorial Est et le chef du CPI de La Monnerie-le-Montel, Madame le Maire de La Monnerie-le-Montel n'a pas émis d'objection sur ce regroupement.

Cette réorganisation s'inscrit dans une réflexion beaucoup plus large portant sur la défense du secteur de la montagne Thiernoise.

Les sapeurs-pompiers du CPI 2 de La Monnerie-le-Montel sont favorables à ce regroupement et ont tous exprimé le souhait de poursuivre leur engagement au sein de cette nouvelle unité. Après concertation avec les intéressés, ce nouveau centre sera placé sous le commandement de l'adjudant-chef Christophe SALGADO, qui devrait accéder prochainement au grade de lieutenant. Il sera secondé par le lieutenant Richard FEDIT et l'adjudant-chef David DAUPHANT.

Ce nouveau CS de Celles-La Monnerie comportera des moyens SAP qui seront remisés dans les locaux du CS de Celles et des moyens incendie remisés dans les locaux de La Monnerie-le-Montel.

Ce regroupement nécessitera un investissement limité en termes de dotations vestimentaires ainsi que de légers aménagements et rafraîchissements intérieurs dans l'un des bâtiments.

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

DELIBERATION

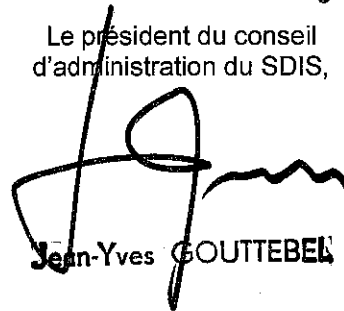
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :

- **d'émettre un avis favorable sur la proposition de fermeture, au 1^{er} janvier 2021, du CPI 2 de Palladuc et de son regroupement avec le CS de St-Rémy-sur-Durolle ;**
 - **d'émettre un avis favorable sur la proposition de regroupement par spécialisation, au 1^{er} janvier 2021, du CPI 2 de La Monnerie-le-Montel et du CS de Celles-sur-Durolle, et la création du nouveau centre de Celles-La Monnerie.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **31 DEC. 2020**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20200117-21_06143-DE
Date de télétransmission : 05/01/2021
Date de réception préfecture : 05/01/2021

